



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**NUMÉRO 2022-001**

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 14 mars 2022 à 19h30, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Lot 3 927 685 / 65, rang du Rapide Sud / Zone résidentielle en milieu agricole Ra/a-2**

Demande numéro 2022-001, faite le 31 janvier 2022, par Mme Isabel Villeneuve et M. Richard Noël propriétaires du 65, rang du Rapide sud, ayant pour effet de permettre la construction d'une résidence unifamiliale sur un lot ayant une largeur de 15,55 mètres en bordure de la rue alors que l'article 4.4 du Règlement de lotissement 142-2015 demande une largeur minimale de 50 mètres.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 7 mars 2022 16h00 à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : [rene.savard@saint-casimir.com](mailto:rene.savard@saint-casimir.com)

**DONNÉ À SAINT-CASIMIR**, ce 1er jour de février 2022

René Savard  
Directeur général et greffier-trésorier